



REGLEMENT INTERIEUR LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (L.A.E.P.) LUDOBULLE



Adopté par délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2021

Modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025

SOMMAIRE

I PRESENTATION GENERALE

- | | |
|---|-----|
| A. La Direction Petite Enfance | p 1 |
| B. Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) Ludobulle | p 1 |

II OBJECTIFS ET NATURE DE L'ACTIVITE DU L.A.E.P.

p 1

III CADRE

p 2

IV FONCTIONNEMENT

p 2-3

I. PRESENTATION GENERALE

A. La Direction Petite Enfance

La Ville de Rouen compte en son sein la Direction de la Petite Enfance comportant un pôle administratif, un pôle ressources pédagogiques et santé, et des établissements et services d'accueil destinés prioritairement aux enfants rouennais, assurant les missions et fonctionnant dans les conditions définies par le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 modifié par le décret n°2007-230 du 20 février 2007 et le décret n°2010-613 du 7 juin 2010, modifié par le décret N°2021-1131 du 30 août 2021.

Cette Direction Petite Enfance se compose :

- **d'un·une directeur·rice,**
- **d'un pôle administratif,**
- **d'un pôle Ressources Pédagogiques et Santé,**
- **de 11 structures d'accueil du jeune enfant** assurant les missions et fonctionnant dans les conditions définies par :
 - * le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
 - * le décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,
- **d'un Relais Petite Enfance** fonctionnant dans les conditions définies par le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,
- **d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) « Ludobulle »** intégré au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant et fonctionnant selon les critères et les normes définies par le référentiel national des L.A.E.P. établi par la C.N.A.F.

B. Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) Ludobulle

Ludobulle est un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) municipal dédié aux enfants de la naissance au 4^{ème} anniversaire, accompagnés de leurs parents ou d'un membre de leur famille de plus de 16 ans et aux futurs parents.

L'accueil est libre, anonyme, confidentiel, sans inscription et gratuit. Il repose sur une démarche volontaire des familles. Il est réalisé par des professionnel·le·s formé·e·s à l'accueil et garant·e·s des règles de vie spécifique du lieu. Ces accueillant·e·s offrent un espace convivial de rencontre, de dialogues et de jeux dans un cadre aménagé pour l'accueil des jeunes enfants et leurs accompagnants.

Ce lieu n'est ni une crèche, ni une halte-garderie.

Ce règlement précise les modalités d'accueil et le fonctionnement du L.A.E.P. Il est affiché dans la salle d'accueil et donné aux familles lors du premier accueil.

II. OBJECTIFS ET NATURE DE L'ACTIVITE DU LAEP

Le L.A.E.P. est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde.

Il constitue, de ce fait, un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le L.A.E.P. favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Les temps d'accueils ont pour objectifs de :

- Reconnaître l'enfant en tant qu'individu,
- Accompagner le lien parent- enfant,
- Favoriser la socialisation du jeune enfant,
- Permettre aux familles de se rencontrer et créer du lien social,
- Favoriser les échanges entre adultes au sujet de l'expérience de la parentalité propre à chacun,
- Orienter les familles, vers des services spécifiques, à leur demande.

III. CADRE

Chaque accueil est encadré par deux professionnel·le·s : les accueillant·e·s.

Dans ce lieu, l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne et qui reste avec lui durant toute la durée de l'accueil.

Les familles s'engagent à respecter la règle de confidentialité des échanges lors de l'accueil :

« Tout ce qui se dit à Ludobulle reste à Ludobulle »

Les accueillant·e·s sont disponibles, à l'écoute. Ils·elles favorisent le dialogue sans jugement, dans un souci de neutralité bienveillante et obéissent au devoir de discréction professionnelle à l'exception du cadre de la Protection de l'Enfance.

Les accueillant·e·s bénéficient de supervisions régulières avec un psychologue pour aborder leurs difficultés et se former à l'accueil.

IV. FONCTIONNEMENT

Le lieu d'accueil enfants parents LUDOBULLE est situé dans les locaux de l'équipement Terre Des Enfants situé 16 avenue de Grammont, 76100 Rouen.

Il est joignable au : 02 35 71 23 85

La salle de jeu est située au 1^{er} étage et accessible par ascenseur.

Horaires et jours d'ouverture :

Les mardis de 14h30 à 17h et les jeudis de 9h à 11h30.

Les horaires et temps d'ouvertures peuvent être modifiés en cas de situation exceptionnelle.

Fermeture la dernière semaine du mois de juillet, tout le mois d'août et la semaine entre Noël et Jour de l'an.

Formalités :

Pas d'inscription, pas de nombre d'heures de présence imposée, gratuité.

Les familles remplissent une feuille d'émargement avec le prénom, la date de naissance de l'enfant et la qualité de l'adulte qui l'accompagne et le temps passé sur le lieu d'accueil. Ces informations sont utiles pour évaluer l'activité du LAEP.

Capacité d'accueil :

16 enfants peuvent être accueillis en même temps dans la salle de jeu. L'équipe peut aussi proposer d'aller sur la terrasse et / ou dans le couloir avec des porteurs ou des tricycles.

Vie du groupe :

Pour le bien-être de tous :

- Il est proposé aux familles de se déchausser ou de mettre des sur- chaussures avant d'entrer dans la salle,
- Tous les jouets sont à disposition des enfants,
- Les parents peuvent apporter un goûter et le proposer à leur enfant en respectant la propriété du lieu et de préférence asseoir leur enfant à table ou sur leurs genoux,
- Un coin change est à disposition dans la salle de bain, le LAEP ne fournit pas les couches,
- Les usagers doivent respecter l'autre : enfants, parents, accueillant·e·s sans faire preuve de violences verbales ou physiques, sous peine de devoir quitter les lieux,
- Aucun adulte ou enfant ne peut venir à LUDOBULLE s'il a de la fièvre ou est atteint d'une maladie contagieuse,
- Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent pas sortir les jouets autres que les vélos sur la terrasse,
- Les parents ne peuvent prendre en photo que leur propre enfant sauf autorisation des autres familles,
- Pour favoriser les échanges pendant le temps d'accueil, les téléphones sont en mode silencieux et sauf en cas d'urgence, il est demandé aux parents d'éviter les conversations téléphoniques et l'usage d'Internet.

Responsabilité :

Le L.A.E.P. décline toute responsabilité en cas de dommage ou vol d'objets personnels déposés dans les locaux. Des casiers avec cadenas sont à disposition afin que le public accueilli puisse y entreposer ses affaires personnelles.